

Supplément d'intéressement 2023 (versé en 2024)



Ce que demande la Cfdt :

Après l'échec des négociations salariales, la Direction nous invite, le 20 février, à négocier un supplément d'intéressement.

La Cfdt rappelle qu'elle aurait préféré pour les salariés des mesures pérennes autour des négociations salariales, plutôt qu'une mesure « one shot ». **Désormais, la direction doit envoyer un signal fort aux salariés !**

2 revendications Cfdt claires :

1 Le doublement de l'intéressement.

Les primes moyennes du partage des profits par salarié versées par les entreprises du SBF120* étaient autour de 5 500 € en 2022, contre 3 000 € à EDF.

Selon nos calculs, l'intéressement moyen 2023 à EDF devrait être autour de 3 000 €.

Avec les très bons résultats opérationnels qu'EDF vient d'annoncer, ce n'est pas la moyenne mais bien **les standards hauts qu'il faut viser ...**

2 Une structure semi-hiérarchisée avec un plancher haut.

Même structure que pour l'intéressement (50% part fixe, 50% part hiérarchisée), mais avec un **plancher équivalent à l'intéressement moyen**. En clair :

- Tous les salariés avec un salaire en dessous du salaire moyen (47 700€ annuel en 2022) percevront un montant équivalent à l'intéressement moyen.
- Sans pénaliser les salariés avec un salaire au-dessus du salaire moyen, qui percevront un supplément d'intéressement hiérarchisé.

* Le SBF120 (Sociétés de Bourse Françaises) est un indice boursier qui retrace l'évolution des 120 premières capitalisations boursières en France.